

**PROCES-VERBAL N° 8
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 28 OCTOBRE 2013 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h00 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Nicolas Favre, Valérie Henrioud, Daniel Morier, Marie-Pierre Reales
Est absent : Pascal Favre

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est mis en discussion :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Adoption du procès-verbal n° 7 du 24 juin 2013
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Nomination d'un nouveau membre pour la commission de gestion et des finances
8. Modification du PGA- préavis n° 02/2013
 - a) rapport de la commission ad hoc
 - b) discussion
 - c) décision
9. Arrêté d'imposition 2014 – préavis n° 04/2013
 - a) rapport de la commission des finances
 - b) discussion
 - c) décision
10. Propositions individuelles
11. Divers

Il est accepté tel que présenté.

3. Assermentations

Suite à leurs déménagements respectifs, Mmes Elisabeth Gremion et Adrienne Favre ont transmis leur démission.

M. Gérard Wüthrich, suppléant, renonce à la tâche de conseiller pour des raisons personnelles et familiales.

Mme Josette Longchamp et M. Michel Häberli se lèvent pour l'assermentation. Le président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, le nouveau conseiller solennise la promesse et est de ce fait installé comme membre du Législatif communal pour la durée restante de la législature.

4. Adoption du procès-verbal n° 6 du 15 avril 2013

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque ni modification n'étant formulées, il est accepté à l'unanimité.

5. Communications du bureau

Le président rappelle la date du lundi 16 décembre pour la prochaine assemblée.

M. Dominique Dafflon précise qu'à l'issue de la séance de décembre, les conseillers seront invités à partager une collation.

6. Communications municipales

M. Dafflon excuse M. Alain Villaz, absent pour des raisons de maladie.

7. Nomination d'un nouveau membre pour la commission de gestion et des finances

Mme Adrienne Favre doit être remplacée à la commission.

M. Tonino Natale propose d'élire une femme et présente Mme Valérie Petoud.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Mme Petoud est élue par acclamations.

8. Modification du PGA – préavis n° 02/2013

a) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par M. Alain Favre.

La commission a rencontré la Municipalité, les opposants et leurs conseils respectifs. Elle a consulté les documents en sa possession, échangé et réfléchi aux informations reçues de part et d'autre. Il lui est apparu important que le PGA soit modifié selon l'enquête publique du 9 mars 2013, soit que les 721 m² soient inscrits en zone de dégagement.

Quant aux arguments des opposants qui demandent qu'une partie plus importante que les 721 m² désignés passent en zone de dégagement, la commission a trouvé que le changement d'affectation du reste ou partie de la parcelle no 234 ne pouvait être envisagé pour l'instant, dans la mesure où le PGA actuel de St-Barthélemy et son règlement sont récents.

La commission propose d'approuver la modification du plan général d'affectation de St-Barthélemy, comme demandé dans le préavis n°02/2013.

b) discussion

M. Philippe Favre ne comprend pas pourquoi la parcelle qui se trouve devant la maison et plus particulièrement celle où est situé le poulailler ne sont pas régularisées car il craint que le sujet ne soit remis à l'ouvrage très prochainement.

Le président rappelle qu'il s'agit de confirmer une décision municipale. Le Conseil communal aurait dû légaliser cette situation plus tôt.

Mme Mireille Fitzé donne lecture de l'article 4.5 du rapport du SDT, soit « *La modification du PGA a une incidence d'environ 700 m² sur les surfaces d'assolement (SDA). Au vu de cette surface relativement minime, le SDT renonce à demander une compensation. Toutefois, en cas d'autre planification avec emprise sur les SDA, la commune devra prévoir une compensation simultanée et intégrant également la compensation des 700 m² non compensée avec la présente planification.* ». Ce fait renforce son sentiment qu'il est nécessaire de régler ces 721 m² uniquement.

M. Dafflon explique qu'en 2006, certains propriétaires ont obtenu des zones de dégagement et que l'Etat de Vaud a avalisé cette situation dans le PGA. Suite à une erreur administrative, le Conseil communal n'a pas confirmé cette décision. M. et Mme Eric et Anna Favre ont recouru à l'encontre du statut de leur parcelle. Le tribunal administratif a admis partiellement leur recours et renvoyé le dossier aux autorités communales. De 2007 à 2012, le dossier n'a suscité aucune remarque. Lors de l'enquête publique au printemps 2013, la Municipalité a enregistré une opposition émanant des époux Favre. A ce jour, il est nécessaire de légaliser ces 721 m². Toutefois, si le Conseil décide de leur accorder une surface de dégagement plus importante, une compensation de la surface totale sera requise.

M. Alain Favre précise que la commission était chargée d'étudier la légalisation des 721 m² et non pas du poulailler.

M. Luigi Angelini ne comprend pas pourquoi ce poulailler gêne.

M. Dafflon ne souhaite pas parler de cet objet car il n'est pas lié aux 721 m². D'ailleurs, la Municipalité n'aura pas droit à la parole dans ce dossier car il est situé en zone agricole.

M. Jean-Pierre Allaz estime qu'il ne s'agit pas de faire un cadeau au propriétaire mais simplement d'une mise en conformité.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

d) décision

- vu le préavis municipal n° 02/2013
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;

le Conseil communal accepte avec 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'approuver la modification du plan général d'affectation de St-Barthélemy, soit le changement d'affectation (de la zone agricole à la zone de dégagement) d'environ 721 m² de la parcelle no 234 sise au « Champ Cadet » ;
- De lever l'opposition de M. et Mme Eric et Anna Favre ;
- D'accepter la réponse de la Municipalité aux opposants telle qu'elle figure dans le préavis 02/2013.

9. Arrêté d'imposition 2014 – préavis n° 04/2013

a) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars.

La commission estime prudent de conserver le taux d'imposition à 77% afin de pouvoir évaluer son effet sur les finances communales. Elle propose d'accepter le préavis 04/2013.

b) discussion

Néant

c) décision

- vu le préavis municipal n° 04/2013
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;

le Conseil communal accepte à l'unanimité :

- D'accepter l'arrêté d'imposition 2014 tel que présenté, comprenant un taux de 77% sur le revenu et la fortune

10. Propositions individuelles

M. Victor Favre rappelle la traditionnelle mise de bois prévue le 30 novembre 2013 à la cantine du foot. Un repas sera offert.

11. Divers

- M. Victor Favre informe qu'un acte criminel a été commis dans la nuit du 22 au 23 octobre et que le feu a été bouté à la déchetterie. La catastrophe a été évitée de justesse car les pompiers ont stoppé l'incendie à quelques centimètres des pneus stockés par le garage Niko.

- MM. Stéphane Favre et Tonino Natale interpellent la Municipalité pour des ruissèlements d'eau respectivement près de l'ancienne laiterie et à proximité de la déchetterie.
M. Jean-Marc Favre répond que des recherches seront entreprises pour trouver les raisons de ces écoulements.

- Mme Françoise Favre demande qu'une solution soit envisagée pour l'entrée du congélateur communal, fréquemment inondé.
M. Victor Favre regrette cette situation. En cas de fortes précipitations, l'infiltration dans le sol est trop lente.

- M. Bertrand Favre demande si la réfection des routes secondaires sera poursuivie.

M. Jean-Marc Favre répond par l'affirmative. Les finances devaient être réalimentées, c'est pourquoi, il n'y a pas eu de gros travaux cette année. La Municipalité ne s'est pas encore déterminée sur le tronçon à rénover.

M. Jean-Pierre Allaz propose dans un premier temps de boucher les trous.

M. Jean-Marc Favre répond que cela avait été fait au printemps dernier mais qu'il n'avait pas paru nécessaire de colmater les fissures au Chemin des Adoux.

M. Dafflon précise que des travaux seront entrepris mais qu'une négociation avec la commission des finances sera requise. Afin d'obtenir des subventions, les « dépenses thématiques » doivent être insérées au budget. Dans ce cas, elles ne feront pas l'objet d'une étude par une commission.

D'autre part, la diminution des charges pour le social permettront d'investir dans des projets concrets, soit par exemple la réfection de la cour d'école.
- Mme Tania Dévaud rend attentif au danger de l'arrêt de bus situé devant le collège. Elle demande si plusieurs arrêts pourraient être envisagés afin de réduire le nombre d'enfants à l'école.

M. Dafflon demande qu'un courrier soit adressé à la Municipalité qui se chargera de le transmettre à l'ASIRE, organe de décisions pour les transports et l'organisation scolaire.
- Mme Josette Longchamp déplore l'absence de passage à piétons en haut du village.

M. Jean-Marc Favre explique qu'il a été demandé mais que le Canton l'avait refusé étant donné qu'il n'y avait pas suffisamment de traversées. Les bandes blanches censées ralentir le trafic, sont le résultat d'un compromis vu que le Conseil ne souhaitait pas de gendarmes couchés, ni de places de parc ou autres. Malgré la priorité des piétons sur les passages, il n'est pas recommandé de s'élancer sans avoir contrôlé que la voie est libre. L'utilisation de trottinettes est également très dangereuse aux abords des routes.

Mme Françoise Favre sollicite la venue plus régulière du radar.

M. Jean-Marc Favre répond qu'il effectue un tournus dans les communes.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

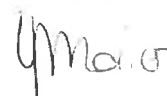
Le président



A. Favre



La secrétaire



Y. Morier